

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Autres Domaines Compétences
9.1 autres domaines d
compétences des communes
9.1.5 divers

Engagements de la ville
Accord de Rouen pour le Climat dans le
cadre de la COP21

DATE DE CONVOCATION

13 septembre 2018

DATE D’AFFICHAGE

25 septembre 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

Le Maire,

La présente délibération peut faire
l’objet d’un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018-09-81

L’an deux mil dix huit

le vingt septembre deux mil dix-huit à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice
DESANGLOIS, Maire.

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – Mme ACHOURI – M. GRISEL –
Mme BAULT – M. GRAVIGNY – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER
HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE –
M. BULARD – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme LEPRON – Mme
BENASSI – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. BAULT

Absents ayant donné pouvoir :

M. GONZALES à M. GRISEL
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY
M. CERNEA à M. PARMENTIER
M. BUTTARD à Mme LOISEAU
M. LEGUILLON à M. DESANGLOIS
M. DIATTA à Mme DESANGLOIS
Mme SIEMEM à Mme BAULT

Absente :

Mme XAVIER

M. DEFROMERIE est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge du
développement durable et du cadre de vie

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour
l’environnement ;

Le décret 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au bilan des émissions de gaz à effet de
serre et au Plan Climat Énergie Territorial ;

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

L’avis favorable de la commission générale du 10 septembre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20180920-2018-09-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018

Considérant

La volonté de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf de prendre en compte le Développement Durable dans la mise en œuvre de ses politiques publiques et dans le fonctionnement quotidien de ses services et ce, depuis 2007 ;

L'engagement de la ville dans la démarche pour la COP 21 locale, aux côtés de la Métropole Rouen Normandie ;

Que si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que les politiques de développement durable doivent être mises en œuvre ;

Le 12 décembre 2015, 196 pays ont signé le premier accord universel pour le Climat à Paris. L'engagement est unique et l'enjeu mondial : renforcer les plans d'actions des pays signataires pour contenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C.

Le 8 décembre 2017, suite au décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale, en définissant une politique « climat - air - énergie » à l'échelle de son territoire. Les objectifs de cette politique sont de réduire par deux les consommations énergétiques du territoire, de multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, mais également, de ramener les émissions de gaz à effet de serre à un niveau soutenable pour la planète en les divisant par plus de quatre, par rapport à celles de 2010.

Pour cela, au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, la Métropole a fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs, en lançant une démarche de concertation appelée « COP 21 Locale ». Elle souhaite, ainsi, mobiliser l'ensemble des forces vives et fédérer l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels, des communes et des citoyens pour construire leur engagement pour le climat.

La ville de saint Pierre-les-Elbeuf, engagée depuis plusieurs années dans des actions d'aménagement et de développement durable (rénovation énergétique des bâtiments, réduction de la flotte automobile, bonnes pratiques internes des services, politique d'achat durable, zéro-phyto, gestion différenciée des espaces verts, éco pâturage...) s'associe à la démarche « COP 21 locale », et contribue à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole à travers plusieurs engagements qui couvrent, notamment, les thématiques climat-air-énergie.

Les engagements ont été identifiés, à la suite d'un diagnostic interne réalisé par les différentes directions de la Ville, et d'une concertation avec la Métropole. Ils correspondent soit à un prolongement d'actions déjà engagées sur la ville de Saint Pierre-lès-Elbeuf, soit à de nouvelles actions issues de la phase de concertation.

La liste des engagements est présentée en annexe de ce rapport et doit être approuvée afin de l'intégrer à l'Accord de Rouen pour le Climat, dernière étape de l'élaboration du Plan Climat Energie Air Territorial de la Métropole Rouen-Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20180920-2018-09-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver la liste des engagements de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf qui sera intégrée à l'Accord de Rouen pour le Climat.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Le Mai

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. May', written over the text 'Le Mai'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20180920-2018-09-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Proposition d'engagements de la
Commune de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la ville propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

DÉMARCHE GLOBALE

1. Lancement d'une réflexion, dès fin 2018, au sein du Conseil Municipal, sur l'engagement possible de la ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie, avec le soutien financier de l'ADEME :
 - prioriser, planifier et structurer la politique climat-air-énergie de la ville
 - construire un plan d'actions répondant à cette politique
 - s'engager dans un processus d'amélioration continue
 - travailler en transversalité
 - assurer la montée en compétence et l'implication de l'ensemble des services.

PATRIMOINE COMMUNAL

2. Réalisation d'une étude de programmation préalable à la rénovation énergétique du groupe scolaire CAMUS/MONOD en 2019.
3. Rénovation énergétique de la salle Calmat-Montier par des travaux sur l'éclairage et l'isolation extérieure :
 - Changement des sources lumineuses en LED des plateaux d'évolution 300, 500, 800 lux avec gradation et détection,
 - Changement des sources lumineuses en LED dans les annexes bureaux, douches, vestiaires avec détection,
 - Changement des radiateurs, nouvelle génération avec réglage centralisé,
 - Pose d'un capteur de température dans les salles avec détection,
 - Isolation de la réserve.
4. Rénovation énergétique « BBC réno » de la Résidence autonomie Marguerite Thibert :
 - Rénovation en BBC,
 - Pose d'un bardage isolant sur les murs extérieurs,
 - Remplacement des fenêtres en double vitrage,
 - Remplacement des ballons d'eau chaude,
 - Rénovation du réseau électrique de chaque appartement.



ÉCOCONSTRUCTION

5. Dans le cadre du projet de rénovation énergétique et/ou d'extension de la Médiathèque, dont les travaux devraient voir le jour d'ici fin 2020, réflexion sur l'intégration de matériaux biosourcés et d'une ossature bois, en bois local labellisé PEFC.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

6. Extinction de l'éclairage de mise en valeur de l'église Saint-Louis et de l'espace culturel Philippe Torreton, de 0h à 5h.
7. Réflexion sur la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public en 2019, de 0h à 5h, sur la Rue Sente de la Noé (test d'au moins 4 mois). En parallèle de cette première extinction, organisation de réunions de sensibilisation aux enjeux et objectifs environnementaux et économiques de l'extinction nocturne. Développement de l'extinction à d'autres rues dans l'hypothèse d'une réussite de l'expérimentation.

QUALITÉ DE L'AIR

8. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur des écoles primaires Jules Verne et Jacques Monod, en suivant le « *Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants* » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

9. Réalisation, dès septembre 2018, d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation (pour les besoins en électricité) et/ou de panneaux solaires thermiques (pour les besoins en eaux chaude sanitaire) sur le toit de la salle de sports Calmat-Montier.
10. Réalisation, courant 2019, d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires thermiques (pour les besoins en eaux chaude sanitaire) sur le toit des vestiaires de football.
11. Installation d'un éclairage en LED de la future piste de Roller de vitesse et réflexion et réflexion pour l'installation de lampadaires solaires de l'allée jusqu'aux vestiaires.
12. Souscription d'un premier contrat d'achat d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable, pour un bâtiment faiblement consommateur (Église Saint-Louis).

MOBILITÉ

13. Réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre d'un Plan de Déplacement Administration au sein des services communaux.

ALIMENTATION – AGRICULTURE

14. Intégration de deux objectifs chiffrés dans le prochain marché d'approvisionnement de la restauration scolaire :
- 20 % issus de produits de l'agriculture biologique d'ici 2022.
 - 30 % issus de filières courtes régionales d'ici 2022.
15. Élaboration d'un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire :
- Installation d'une table de Tri et/ou d'un gâchimètre de pain au sein de la cantine du groupe scolaire MONOD-CAMUS
 - Généralisation progressive des tables de tri à l'ensemble des cantines, d'ici fin 2020.
 - Travail sur les portions et sur la conservation des denrées non consommées
 - Pesée quotidienne des déchets, affichage et suivi dans le temps
 - Animations pédagogique en direction des enfants

BIODIVERSITÉ

16. Travail collaboratif avec des apiculteurs locaux pour identifier des sites susceptibles de recevoir une ou plusieurs ruches municipales, à distance des activités agricoles, et réaliser des animations pédagogiques visant à sensibiliser au rôle des insectes pollinisateurs.
17. Lancement d'une étude relative à l'aménagement paysager du cimetière municipal d'ici fin 2020, intégrant l'application complète du zéro phyto, la lutte contre les ruissellements et la végétalisation.

EXEMPLARITÉ DE LA COMMUNE

18. Eco-labellisation progressive, d'ici fin 2020, de l'ensemble des manifestations organisées ou co-organisées par la ville et incitation des associations locales et des clubs sportifs à éco-labelliser leurs propres manifestations.
19. Installation de centrales de dilution sur les sites municipaux afin de permettre une utilisation économe des produits d'entretien. Diffusion d'une communication interne visant à expliquer les objectifs environnementaux, sanitaires et économiques d'une telle mesure.
20. Poursuite de l'effort de dématérialisation des documents administratifs par la dématérialisation complète des parapheurs d'ici fin 2019.

PARTENARIAT

21. Lutte contre la précarité énergétique par la promotion de l'Espace Info Énergie de la Métropole.
22. Accompagnement des habitants dans la réduction de leur consommation énergétique par le CCAS et partenariat avec l'EIE.



Après avoir été partagée, débattue et validée par l'ensemble des élus, la liste définitive des engagements devra être :

- Transmise **avant le 30 septembre 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr
- Adoptée, par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 10 octobre 2018**, afin de figurer dans l'Accord de Rouen pour le Climat